



SYNDICAT C.G.T.
Du Personnel de Nantes Métropole

Nantes, le 26 novembre 2009

8 rue Emile PEHANT

44000 Nantes

☎ **02.40.99.23.89** - Accueil

☎ 02.40.99.67.66 ou **67.67**

☎ 02.40.99.67.68 - Trésorerie

Fax : 02.40.99.67.65.

E. Mail :

syndicat.cgt@nantesmetropole.fr

LETTRE OUVERTE

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires

Lors du Comité de suivi des réorganisations du 13 Novembre 2009, co-présidé par M. BOLZER et M. ROUSSEL, ces derniers ont annoncé aux organisations syndicales la fusion des pôles Aubinière - Erdre Fleuriaye et Vignoble - Loire et Sèvre.

Dans le même temps, M BOLZER se félicitait de la mise en place d'un nouveau pôle nantais et proposait de poursuivre le même objectif et les mêmes méthodes pour engager la fusion de 4 autres pôles.

La CGT continue de dénoncer ces fusions de pôles qui ne visent qu'un objectif – la réduction des emplois publics – et ont pour conséquence la baisse de la qualité du service public rendu aux usagers de l'agglomération.

Le bilan de la fusion, 5 mois après la mise en place du pôle Nantes Ouest vient confirmer notre position. Il a été réalisé suite à la réunion d'information du 12 novembre dernier réunissant des agents du nouveau pôle nantais, agents issus de divers métiers et de divers grades.

Les 9 postes supprimés, les deux postes transférés, et les nombreux postes vacants (4 au moins à la mi novembre) ont des conséquences majeures pour le fonctionnement du pôle et les conditions de travail des agents :

- surcharge de travail pour les cadres qui doivent répondre dans le même temps aux problèmes d'un territoire deux fois plus vaste et faire face à une nouvelle organisation du pôle avec une grande partie d'agents renouvelés ;
- surcharge de travail pour les agents de la cellule de gestion qui, contrairement à ce qui était annoncé, doivent faire face à un nombre de marchés en expansion (notamment marchés de fournitures),
- surcharge de travail pour les assistantes et les agents assurant l'accueil du pôle : ce n'est pas un hasard si le standard est quasiment saturé et que des rapports d'agression sont établis depuis la fusion,
- surcharge de travail pour les équipes techniques qui perdent du temps en déplacements tant vers les chantiers que pour faire le lien entre des services géographiquement éclatés.
- Sous-traitance de plus en plus importante sur certaines missions (chantiers de voirie par exemple) au secteur privé.

La réorganisation qui s'est essentiellement attachée à l'élaboration d'un organigramme a fait l'impasse sur un travail véritablement collectif permettant de déterminer le « qui fait quoi » dans cette nouvelle organisation. Il en résulte une désorganisation chronique qui entraîne une véritable démotivation des agents et une perte de sens des missions rendues.

Cette absence d'anticipation a caractérisé la fusion des deux pôles nantais : au delà des missions non définies, l'absence de « tuilage » entre « partants » et « arrivants », les locaux, le matériel, les outils informatiques, les logiciels... autant de thèmes qui font qu'aujourd'hui la mise en place d'une organisation de travail cohérente est poussive.

Les agents font le constat amer du passage d'une organisation en deux pôles qui fonctionnaient parfaitement, avec des équipes soudées et efficaces à une désorganisation générale, déstabilisante pour tout le monde et qu'ils jugent, aujourd'hui moins efficiente en termes de services rendus à la population.

Il est donc temps, Mesdames et messieurs les élus de Nantes Métropole de tirer le bilan de cette fusion pour régler les problèmes soulevés par les agents du pôle Nantes Ouest (locaux, emplois publics titulaires, élaboration collective d'un projet de pôle, ...) et arrêter le processus engagé pour les 4 autres pôles qui risque de conduire très rapidement au même constat.

N'est -il pas temps de s'interroger sur le bien fondé de cette politique qui consiste à faire payer aux agents et à la qualité du service public les frais des décisions gouvernementales en matière de fiscalité et de dépense publique ?

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'à Nantes Métropole nous ne sommes pas en retard et que nous sommes rentrés « dans une logique de résultat, de rationalisation des ressources et de gains de productivité » (CTP du 24/11/2009).

Ainsi se met en place des pratiques managériales dignes des entreprises privées qui donnent malheureusement les résultats que l'on connaît pour le monde du travail.

En espérant que vous saurez entendre les revendications des agents, et vous engager fermement pour l'avenir du service public.

Veillez recevoir, Mesdames, messieurs les élus(es)de Nantes Métropole, nos sincères salutations.

Le Secrétaire du syndicat CGT

Jean-Pierre ROUILLE